

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER**

Séance du 8 décembre 2022

Le Conseil de Communauté :

**Point 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

*approuve le procès-verbal de la séance du
29 septembre 2022*

Point 2. ACTIVITÉS GÉNÉRALES

**2.1- Motion se rapportant aux finances
locales**

*vote la motion de soutien se rapportant aux
finances locales ; la délibération sera transmise au
Préfet et aux parlementaires du département*

Point 3. FINANCES

**3.1- Débat d'Orientation Budgétaire 2023
pour le Budget Général (M14)**

*prend acte de la tenue du débat relatif au Rapport
d'Orientation Budgétaire 2023 du Budget Général
(M14)*

3.2- Tarifs 2023 liés au Budget Général (M14)

*fixe les tarifs 2023 des équipements sportifs, du
transport, de la Fourrière, des photocopies et de
mise à disposition de personnel de l'Équipe
Technique, avec application au 1^{er} janvier 2023*

**3.3- Débat d'Orientation Budgétaire 2023
pour le Budget Camping Le Florival (M4)**

*prend acte de la tenue du débat relatif au Rapport
d'Orientation Budgétaire 2023 du Budget Camping
Le Florival (M4)*

3.4- Tarifs Camping Le Florival 2023

*fixe les tarifs Camping Le Florival 2023, avec
application au 1^{er} janvier 2023*

**3.5- Débat d'Orientation Budgétaire 2023
pour le Budget Assainissement (M49)**

*prend acte de la tenue du débat relatif au Rapport
d'Orientation Budgétaire 2023 du Budget
Assainissement (M49)*

3.6- Tarifs Assainissement 2023

*fixe les tarifs Assainissement 2023, avec application
au 1^{er} janvier 2023*

**3.7- Débat d'Orientation Budgétaire 2023
pour le Budget Eau potable (M49)**

*prend acte de la tenue du débat relatif au Rapport
d'Orientation Budgétaire 2023 du Budget Eau
potable (M49)*

3.8- Tarifs Eau potable 2023

*fixe les tarifs Eau potable 2023 de la Régie, avec
application au 1^{er} janvier 2023*

**3.9- Débat d'Orientation Budgétaire 2023
pour le Budget Pépinière d'entreprises du
Florival (M4)**

*prend acte de la tenue du débat relatif au Rapport
d'Orientation Budgétaire 2023 du Budget Pépinière
d'entreprises du Florival (M4)*

**3.10- Tarifs Pépinière d'entreprises du
Florival 2023**

*fixe les tarifs Pépinière d'entreprises du Florival
2023, applicables au 1^{er} janvier 2023*

**3.11- Débat d'Orientation Budgétaire 2023
pour le Budget Aire d'Activités du Florival (M14)**

*prend acte de la tenue du débat relatif au Rapport
d'Orientation Budgétaire 2023 du Budget Aire
d'Activités du Florival (M4)*

**3.12- Débat d'Orientation Budgétaire 2023
pour le Budget Environnement (M4)**

*prend acte de la tenue du débat relatif au Rapport
d'Orientation Budgétaire 2023 du Budget
Environnement (M4)*

3.13- Tarifs Environnement 2023

*valide les grilles tarifaires, avec une date
d'application au 1^{er} janvier 2023*

3.14- Liquidation et mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote des Budgets Primitifs 2023

autorise le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote des Budgets 2023

Point 4. CAMPING LE FLORIVAL

4.1- Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE) au Camping Le Florival – Signature d'un contrat de gestion

valide les modalités financières et le contrat de gestion avec l'opérateur et autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'opération

4.2- Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE) au Camping Le Florival – Rectificatif du plan de financement

- valide le plan de financement
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la demande d'aide européenne LEADER et tout document afférent à cette opération

Point 5. ASSAINISSEMENT

5.1- Règlement d'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales – Modifications

valide les modifications du règlement d'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales, pour une mise en application à compter du 1^{er} janvier 2023

Point 6. DÉVELOPPEMENT

6.1- Fonds de concours aux communes

valide :

- l'aide de 15 000 euros en faveur de la Commune de Lautenbach (chaufferie centralisée au bois)
- l'aide de 15 000 euros en faveur de la Commune de Soultzmatt-Wintzfelden (rénovation de l'éclairage public)
- l'aide de 15 000 euros en faveur de la Commune de Raedersheim (création d'un chemin de liaison)

soit un montant total d'aides de 45 000 euros en investissement

6.2- Fonds de soutien exceptionnel aux projets associatifs et scolaires

valide le versement d'une subvention de 1 000 euros au bénéfice du Club Vosgien de Guebwiller, dans le cadre du Fonds de soutien exceptionnel, pour l'organisation d'une quinzaine évènementielle pour marquer le 150^e anniversaire du Club

6.3- Animations pédagogiques Maisons de la Nature – Année scolaire 2022/2023

- valide la poursuite des animations pour l'année scolaire 2022/2023
- valide la prise en charge financière de l'opération à raison de 250 euros par animation et la moitié des frais de transport, à l'instar de l'année précédente
- autorise les services à inscrire la dépense au Budget Général 2023
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat

6.4- Convention de financement relative au versement de subventions d'investissement pour les aménagements été/hiver 2022

- valide la convention d'aménagement 2022
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention
- autorise les services à verser les participations correspondantes dans le respect du plafond des 100 000 euros

6.5- Financement de l'École de Musique de la Région de Guebwiller

- valide la convention financière entre la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, les communes et l'Association École de Musique de la Région de Guebwiller et ses annexes
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et son annexe
- verse une subvention de 8 150 euros à l'École de Musique de la Région de Guebwiller pour la saison 2022/2023 et inscrit les crédits au Budget Primitif 2023

6.6- Élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)

- engage la procédure d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs
- engage les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et plus particulièrement sa transmission à Monsieur le Préfet en vue de l'établissement du "Porter à connaissance" de l'État
- lance les consultations nécessaires à l'association des partenaires concernés

6.7- Adhésion à l'Association Alsacienne de Gestion du Fichier Partagé de la Demande de Logement Social (AAGEFIPADE)

- approuve l'adhésion de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller à l'Association Alsacienne de Gestion du Fichier Partagé de la Demande de Logement Social
- autorise Monsieur le Président à signer tout document y afférent
- désigne Monsieur Jean-Luc Galliath en tant que représentant de la CCRG au Conseil d'Administration de l'AAGEFIPADE

6.8- Avenant n° 1 à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multisite sur le pôle urbain de la CCRG

- valide l'avenant n° 1 à la convention OPAH-RU multisite intégrant les nouvelles modalités d'intervention de la Collectivité européenne d'Alsace, via le Fonds Alsace Rénov'
- autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant

6.9- Associations sportives – Versement des subventions

valide les montants de subventions versées aux associations du territoire en 2022, pour un total de 184 859 euros

Point 7. PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

7.1- Convention avec Les Dominicains de Haute-Alsace

valide cette convention de partenariat et autorise Monsieur le Président à la signer

7.2- Convention avec l'Office de Tourisme

valide cette convention de partenariat et autorise Monsieur le Président à la signer

Point 8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1- Ouverture d'une procédure de participation du public par voie électronique pour le projet de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Daweid sur la commune d'Issenheim

- approuve les modalités de cette mise à disposition du public définies dans la délibération par voie électronique
- charge Monsieur le Président de l'application de la présente délibération dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin

8.2- Initiative Colmar Centre Alsace – Appel à contribution

- valide la convention de financement 2022-2024 et l'octroi d'une subvention à hauteur de 0,15 euro par an et par habitant et 100 euros de cotisation
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention
- autorise le versement de la participation financière pour les années 2022, 2023 et 2024, avant le 31 décembre de chaque année

8.3- Vente de terrain à la SCI TEA

autorise :

- la vente de parcelles, d'une surface totale de 15,82 ares, à la SCI TEA, représentée par Monsieur Francesco Macri, ou à toute personne physique ou morale s'y substituant, au prix total de quarante-et-un mille sept cent soixante-quatre euros et quatre-vingts cents (41 764,80 €) TTC
- Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant

Point 9. ENVIRONNEMENT

9.1- Mission Eau Guebwiller-Rouffach – Mise en place de Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

- valide le projet de contrat avec six agriculteurs du territoire, pour une durée de cinq ans, et un reste à charge pour la CCRG estimé à 21 139,49 euros pour toute l'opération
- autorise Monsieur le Président à signer les contrats, ainsi que tout document s'y rapportant

9.2- Convention FloRIOM SPL-CCRG – Avenant 3

- valide l'avenant 3 à la convention, actant la non-application de la révision des prix au 1^{er} janvier 2023
- autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant et tout document s'y rapportant

Point 10. URBANISME

10.1- Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Soultz – Modalités de mise à disposition du public

- approuve le projet de modification n° 1 du PLU de Soultz selon la procédure simplifiée
- organise la mise à disposition du public du projet de modification selon les modalités définies dans la délibération
- valide les modalités du porter à connaissance de la modification auprès du public
- conserve et enregistre les observations du public

- habilite Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette procédure

10.2- Prescription de la révision n° 1 allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Soultzmat-Wintzfelden et définition des modalités de concertation

- prescrit la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Soultzmat-Wintzfelden ayant pour objet unique de modifier les règles des hauteurs de construction du secteur UCa
- précise que l'objectif de la révision allégée consiste à permettre la réhabilitation et la modernisation de l'Hôtel de la Vallée Noble et de ses équipements afin de conforter la commune de Soultzmat-Wintzfelden comme pôle relais touristique au sein du périmètre du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon, tout en favorisant le maintien du caractère arboré du secteur UCa, avec un objectif d'insertion dans l'environnement et le paysage, en limitant la consommation foncière
- organise la concertation publique selon les modalités définies dans la délibération
- valide les modalités du porter à connaissance de la révision allégée auprès du public
- réalise un bilan de la concertation à son issue
- habilite Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette procédure

Point 11. RESSOURCES HUMAINES

11.1- Création de postes

- crée les postes suivants, avec effet au 8 décembre 2022 :
 - ✓ un poste de Responsable de service Développement et Habitat relevant des grades d'Attaché territorial ou d'Attaché territorial principal, à temps complet
 - ✓ un poste de Chargé de Mission Habitat-Climat relevant des grades d'Attaché territorial ou d'Attaché territorial principal, à temps complet
- modifie le tableau des effectifs
- autorise Monsieur le Président à prendre et signer tout acte se référant aux décisions prises ci-dessus et nécessaire à leur application
- procède à la déclaration de création des postes auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin
- inscrit la dépense correspondante au Budget Général de l'exercice 2023

11.2- Convention de participation – Risque Prévoyance

- acte l'augmentation du taux global comme suit :

	Niveau d'indemnisation	Taux actuel en vigueur jusqu'au 31/12/2022	Proposition contractuelle 2023 Hausse de 10 % du taux de cotisations (sauf décès)
Incapacité	95 %	0,64 %	0,70 %
Invalidité	95 %	0,34 %	0,37 %
Perte de retraite	95 %	0,49 %	0,54 %
Décès / PTIA	100 %	0,33 %	0,33 %

- inscrit la dépense aux Budgets Primitifs de l'exercice 2023
- autorise Monsieur le Président, habilité par délibération du Conseil de Communauté du 31 octobre 2018, à signer l'avenant au contrat et tout document s'y référant

Point 12. INFORMATIONS – LANCEMENT/ DÉVOLUTION DE MARCHÉS PUBLICS

12.1- Regroupement des Services Techniques au Service Environnement et Ateliers (SEA)

est informé de l'opération de regroupement des Services Techniques au Service Environnement et Ateliers, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à Bleu Cube Architecture à Rixheim; les coûts de travaux sont estimés à 1 050 000 euros hors taxes

12.2- Lancement/dévolution de marchés publics

est informé du lancement et de la dévolution de marchés publics

12.3- Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)

est informé, à la suite des consultations réglementaires, des observations ainsi que des propositions de compléments à apporter au projet de PCAET.

Le Président



Marcello ROTOLO